

ment républicain que l'un d'eux, M. Carnot, président.

D'un autre côté, M. Jourde, directeur-administrateur, fait soutenir la candidature Barodet par le journal, mais on assure que ses sympathies personnelles sont pour M. de Rémusat.

MOUVEMENT ELECTORAL

Paris.

Les nouvelles de Paris sont bonnes. Il est évident qu'un mouvement d'opinion considérable se produit en faveur de M. de Rémusat et contre l'étrange prétention de M. Barodet d'être plus digne de représenter la population parisienne que le ministre des affaires étrangères.

Parmi toutes ces protestations nous signalons particulièrement une lettre que M. Marc-Durasse vient d'adresser au Soir et qui est une adhésion nettement motivée en faveur de M. de Rémusat. Voici cette lettre :

Paris, 16 avril 1873.

Monsieur, Vous m'avez fait l'honneur de me demander mon sentiment sur la candidature de M. de Rémusat.

Je ne puis que vous répondre, monsieur, que je suis tout à fait convaincu que M. de Rémusat est le seul homme capable de représenter la République et de mener à bien la tâche qui lui est confiée.

Quant à moi, j'estime qu'une élection rassurante à Paris n'est possible qu'avec des opinions et des programmes qui soient en harmonie avec les aspirations démocratiques.

Promus garde qu'à repousser, sous l'impulsion de je ne sais quels instincts révolutionnaires, des hommes inopportuns, et qui ont été, par conséquent, les candidats d'un homme d'Etat, dont le caractère est consacré à l'ordre nouveau, et qui semble le représentant-né de ces moyennes et fortes classes, disposées à soutenir la République si elle est sage, nous ne courons inévitablement le péril de reporter leur influence et de rejeter leur poids du côté des ennemis de cette forme de gouvernement.

La candidature de M. de Rémusat nous offre une occasion précieuse de manifester l'esprit d'ordre et de conservation qui nous anime, et dont beaucoup ne nous croient peut-être pas capables d'élever les conseils et de suivre les inspirations.

Si nous n'avons pas le bon sens de témoigner aux timides, aux craintifs, ou cette grave circonstance, que nous sommes plus conciliants qu'on ne le pense, ils ne viendront pas, eux, à la République, ou ils se retireront d'elle.

Si l'opinion républicaine laissait succomber M. de Rémusat, ce n'est pas la République qui représenterait le mieux l'esprit de la grande cité, si elle abandonnait dans la lutte, au lieu de se recommander de lui en l'élevant, et de rassurer ainsi les droits alarmés, elle manquerait l'heure favorable de ramener à nous ceux qui hésitent encore.

L'élection de M. de Rémusat, affirmation réfléchie et résolue de la République régularisée, c'est le pacte de Paris avec les intérêts déjà ralliés au gouvernement dont il est un ministre éminent, ou qui s'attendent plus, pour nous donner leur appui décisif, que ce nouvel acte de modération et de sagesse du parti républicain.

Marc-Durasse, Député de la Seine.

Les journaux républicains de Paris adressent également ce matin une lettre adressée au National par un des hommes les plus sympathiques mis en lumière depuis le 4 septembre, M. R. Bamberg, député de Meurthe-et-Moselle.

Paris-Passy, 17 avril 1873.

Monsieur le rédacteur, La circulaire de M. de Rémusat dissipera, je l'espère, tous les doutes ; il vent ce que nous voulons, la République et l'intégrité du suffrage universel.

Aujourd'hui surtout que la parole est accordée à Lyon, l'échec de M. de Rémusat serait profondément regrettable ; il ne le mériterait que nous ne sommes que se sont froités les mains en voyant surgir la candidature de l'honorable M. Barodet, ou, un adversaire est le plus désintéressé de tous les conseillers ; si nous savons l'interroger, son avis ne nous trompera jamais.

M. de Rémusat est l'un des hommes que le parti clérical déteste le plus ; son élection consacrerait un profond chagrin aux ennemis de la République.

R. Bamberg, Député de Meurthe-et-Moselle.

Non cher ami, Je viens de lire une lettre de vous dans le National. Elle est d'un homme de sens et d'un bon citoyen. Je vous en félicite.

Je ne viens pas vous dire cela moi-même, mais parce que je suis toujours bien souffrant.

15 avril.

Le Temps nous apprend en outre que M. Flotard, député du Rhône, a adhéré au manifeste du comité républicain en faveur de la candidature de M. de Rémusat.

Un de nos télégrammes du matin nous annonce que M. Larrieu, député de la Gironde, se prononce également et avec une grande énergie contre la candidature de M. Barodet.

Divers journaux, enfin, disent qu'on s'attend pour la dernière heure à voir M. Grévy jeter lui-même dans la balance l'autorité de son avis. L'honorable M. Grévy aurait promis de livrer à la publicité une lettre à l'appui de M. de Rémusat. La Liberté ajoute à cela que M. Thiers compte beaucoup sur ce suprême argument.

Après la Presse, quinze nouveaux députés républicains, dont elle ne donne pas les noms, se sont ralliés à la candidature de M. de Rémusat.

La République française a-t-elle conscience de la faute qu'elle commet en pronant M. Barodet sous son patronage ? Nous ne savons, mais toujours est-il qu'elle en est venue à se demander si elle ne va pas perdre la République.

Non, nous ne faisons pas de l'opposition systématique, nous nous contentons de révoquer en doute le gouvernement placé à sa tête. Ce que nous voulons, notre candidat l'a dit pour nous. Nous voulons, à l'exemple des républicains qui ont été admis à l'honneur d'entretenir le chef d'Etat, éclairer le gouvernement et l'Assemblée elle-même sur la route qu'il convient de suivre.

Aux déclamations de la République française opposons le langage ferme et sensé du Bien public :

Le Bien public dit que si les électeurs parisiens veulent s'enfermer dans un cercle étroit et égoïste avec ceux dont les intempérances et l'inexpérience politique ont si souvent compromis la République, ils devront voter pour M. Barodet, qui représente la République radicale droite, fermée à tous.

Il nous avertisse que si les électeurs parisiens veulent voter pour M. de Rémusat, qui représente la République du travail et de l'ordre, large, ouverte à tous, repandant les discordes, calmant les regrets et rendant impossible toute restauration. La candidature de M. de Rémusat est combattue par tous les exaltés, ceux de droite comme ceux de gauche.

Quant à moi, j'estime qu'une élection rassurante à Paris n'est possible qu'avec des opinions et des programmes qui soient en harmonie avec les aspirations démocratiques.

Promus garde qu'à repousser, sous l'impulsion de je ne sais quels instincts révolutionnaires, des hommes inopportuns, et qui ont été, par conséquent, les candidats d'un homme d'Etat, dont le caractère est consacré à l'ordre nouveau, et qui semble le représentant-né de ces moyennes et fortes classes, disposées à soutenir la République si elle est sage, nous ne courons inévitablement le péril de reporter leur influence et de rejeter leur poids du côté des ennemis de cette forme de gouvernement.

La candidature de M. de Rémusat nous offre une occasion précieuse de manifester l'esprit d'ordre et de conservation qui nous anime, et dont beaucoup ne nous croient peut-être pas capables d'élever les conseils et de suivre les inspirations.

Si nous n'avons pas le bon sens de témoigner aux timides, aux craintifs, ou cette grave circonstance, que nous sommes plus conciliants qu'on ne le pense, ils ne viendront pas, eux, à la République, ou ils se retireront d'elle.

Si l'opinion républicaine laissait succomber M. de Rémusat, ce n'est pas la République qui représenterait le mieux l'esprit de la grande cité, si elle abandonnait dans la lutte, au lieu de se recommander de lui en l'élevant, et de rassurer ainsi les droits alarmés, elle manquerait l'heure favorable de ramener à nous ceux qui hésitent encore.

L'élection de M. de Rémusat, affirmation réfléchie et résolue de la République régularisée, c'est le pacte de Paris avec les intérêts déjà ralliés au gouvernement dont il est un ministre éminent, ou qui s'attendent plus, pour nous donner leur appui décisif, que ce nouvel acte de modération et de sagesse du parti républicain.

Si nous n'avons pas le bon sens de témoigner aux timides, aux craintifs, ou cette grave circonstance, que nous sommes plus conciliants qu'on ne le pense, ils ne viendront pas, eux, à la République, ou ils se retireront d'elle.

qu'enfin c'est le devoir d'un grand parti de gouvernement de se montrer capable de discipline, de modération, de raison, de sagesse, autant que d'énergie.

J'ajoute qu'aussitôt après la libération du territoire, avancée grâce au grand patriote qui est à la tête de la République, il faudra se hâter de consulter en la pays.

Sa réponse n'est pas douteuse : elle montrera qu'il veut se gouverner lui-même, qu'il est capable et qu'il en est digne. — Vive la République !

M. Dupuy est en ce moment seul candidat des divers comités de la Gironde.

M. Wladimir Jura, ancien député au corps législatif, candidat républicain reconnu dans ce département, a pour concurrent M. Mezon, qui prend le titre de « conservateur » et passe pour être un candidat monarchiste.

Il y a dans ce département une candidature bien audacieusement posée. Voici en quels termes M. Arthur Barbat (de Bignacourt) s'adresse aux populations républicaines de la Marne :

La République n'est ni dans nos mœurs, ni dans nos habitudes, ni dans les goûts, ni dans les traditions de notre pays. Chaque fois qu'elle nous est revenue, elle nous a valu des désastres, elle a triplé nos impôts.

Le candidat républicain est M. Alph. Picart. Il dit : « n'être ni conservateur opiniâtre, ni radical aveugle, et vouloir une République sagement progressive. Il est l'ennemi de ces distinctions absolues et fausses qui partagent une nation en deux camps systématiquement opposés et irréconciliables. »

Nous ne signalerons dans ce département qu'un avis adressé par Mgr Evêque de Vannes à son clergé. Le prélat déclare aux prêtres de son diocèse : « qu'il leur est permis d'user en temps et lieu convenables de l'influence qu'ils possèdent à juste titre pour éclairer leurs concitoyens et déterminer l'admission de leurs votes. »

Nous avons parlé déjà de la déclaration des principes de M. Latrade, comme « républicain conservateur progressiste ; rien de plus, rien de moins. »

On avait mis en avant le nom de M. F. de Lasteyrie et celui de M. Victor Barie, mais ces deux candidats se sont désistés en faveur de M. Latrade.

Le candidat opposé est M. Brunet qui se circulaire place parmi les futurs membres de la droite monarchique.

On paraît s'être accordé dans les Bouches-du-Rhône sur le nom de M. Labadie.

Les obsèques de M. Dorian, député de la Loire et ancien ministre du gouvernement de la défense nationale, ont eu lieu hier à quatre heures.

Cette cérémonie, dit le Moniteur, avait attiré une foule immense et curieuse à plus d'un point de vue.

Le titre d'Altesse Sérénissime, donné à quelques princes, indiquait qu'ils devaient être élevés, mais pas être élevés, car ils étaient élevés.

Le titre d'Altesse Sérénissime, donné à quelques princes, indiquait qu'ils devaient être élevés, mais pas être élevés, car ils étaient élevés.

Le titre d'Altesse Sérénissime, donné à quelques princes, indiquait qu'ils devaient être élevés, mais pas être élevés, car ils étaient élevés.

tel, exprimant à M. Thiers, à l'occasion de son 77^e anniversaire, ses vœux ardents pour la prolongation de ses jours, et l'apportement de la forme républicaine et la prospérité de l'Espagne.

M. Dupuy est en ce moment seul candidat des divers comités de la Gironde.

M. Wladimir Jura, ancien député au corps législatif, candidat républicain reconnu dans ce département, a pour concurrent M. Mezon, qui prend le titre de « conservateur » et passe pour être un candidat monarchiste.

Il y a dans ce département une candidature bien audacieusement posée. Voici en quels termes M. Arthur Barbat (de Bignacourt) s'adresse aux populations républicaines de la Marne :

La République n'est ni dans nos mœurs, ni dans nos habitudes, ni dans les goûts, ni dans les traditions de notre pays. Chaque fois qu'elle nous est revenue, elle nous a valu des désastres, elle a triplé nos impôts.

Le candidat républicain est M. Alph. Picart. Il dit : « n'être ni conservateur opiniâtre, ni radical aveugle, et vouloir une République sagement progressive. Il est l'ennemi de ces distinctions absolues et fausses qui partagent une nation en deux camps systématiquement opposés et irréconciliables. »

Nous ne signalerons dans ce département qu'un avis adressé par Mgr Evêque de Vannes à son clergé. Le prélat déclare aux prêtres de son diocèse : « qu'il leur est permis d'user en temps et lieu convenables de l'influence qu'ils possèdent à juste titre pour éclairer leurs concitoyens et déterminer l'admission de leurs votes. »

Nous avons parlé déjà de la déclaration des principes de M. Latrade, comme « républicain conservateur progressiste ; rien de plus, rien de moins. »

On avait mis en avant le nom de M. F. de Lasteyrie et celui de M. Victor Barie, mais ces deux candidats se sont désistés en faveur de M. Latrade.

Le candidat opposé est M. Brunet qui se circulaire place parmi les futurs membres de la droite monarchique.

On paraît s'être accordé dans les Bouches-du-Rhône sur le nom de M. Labadie.

Les obsèques de M. Dorian, député de la Loire et ancien ministre du gouvernement de la défense nationale, ont eu lieu hier à quatre heures.

Cette cérémonie, dit le Moniteur, avait attiré une foule immense et curieuse à plus d'un point de vue.

Le titre d'Altesse Sérénissime, donné à quelques princes, indiquait qu'ils devaient être élevés, mais pas être élevés, car ils étaient élevés.

Le titre d'Altesse Sérénissime, donné à quelques princes, indiquait qu'ils devaient être élevés, mais pas être élevés, car ils étaient élevés.

Le titre d'Altesse Sérénissime, donné à quelques princes, indiquait qu'ils devaient être élevés, mais pas être élevés, car ils étaient élevés.

Le titre d'Altesse Sérénissime, donné à quelques princes, indiquait qu'ils devaient être élevés, mais pas être élevés, car ils étaient élevés.

Le titre d'Altesse Sérénissime, donné à quelques princes, indiquait qu'ils devaient être élevés, mais pas être élevés, car ils étaient élevés.

Il y a deux mois, un jeune Alsacien, dont nous laissons le nom à dessin, arriva comme chasseur au 27^e bataillon ; il était mineur et orphelin ; la conséquence obligatoire de cette position fut son renvoi dans ses foyers. En vain protesta-t-il qu'il voulait rester Français et sous les drapeaux de sa patrie ; les traités l'exigeaient ; il fut congédié et partit en pleurant.

Il y a quelques jours, il écrivit à ses chefs pour réclamer des pièces qui lui étaient nécessaires ; sa lettre respirait le désespoir ; ses anciens camarades en eurent connaissance ; spontanément ils se réunirent. Une somme de 255 francs 75 centimes, véritable denier du soldat, fut ramassée et adressée au malheureux exilé.

Le général commandant la division n'aurait aucune parole au simple récit d'un pareil fait. Mais son cœur plein d'émotion lui dit qu'avec de tels soldats notre malheureuse patrie peut espérer des jours meilleurs.

Le général de division commandant la 11^e division militaire, Signé : L. LAPASSEZ.

Nous apprenons par les journaux anglais que les Etats-Unis se proposent de faire à chacun des trois membres du tribunal arbitral de l'Alabama, MM. Stampfli, Sclopis et d'Itayaba, un présent d'honneur composé d'un bol à punch, d'une paire de seaux à frapper le champagne et d'une paire de candélabres, le tout en argent repoussé d'un très-beau travail.

M. le duc Charles de Brunswick, le frère du prince régnant, le même dont l'incapacité et les désordres notoirement amenés, en 1848, l'expulsion de ses Etats et la perte de sa couronne, vient de rendre publique la protestation suivante :

Nous sommes, par la grâce de Dieu, duc souverain de Brunswick et de Lunenburg. Protestons contre les machinations ténébreuses par lesquelles on dispose de notre duché et de nos droits imprescriptibles pendant notre vie.

Comme comble d'ironie, on nous impose, en qualité de tuteur, un homme incapable et aveugle dont nous sommes de fait et de droit le supérieur en notre qualité de chef de la branche aînée.

En face d'un cancer qui ronger et rongera l'Allemagne entière ; non socialiste, mais usurpateur, se fondant sur le principe « la force prime le droit », nous prédisons que le communisme en profitera, et, en effet, pendant une guerre des pauvres contre les riches, où les premiers sont mille contre un, comment retourner le principe contre eux et comment leur dire : nous nous vengeons entre nous, mais vous ne nous vengez pas !

La position de Belfort deviendrait plus importante si les Français, suivant l'exemple allemand, voulaient établir de grands camps retranchés à Langres, Besançon ou Belfort, où s'élèveraient de grands ouvrages de défense.

Mais jusqu'à ce que la France ait exécuté un projet de fortification aussi grandiose, Strasbourg sera également achevé comme barrière allemande et pourra empêcher l'invasion au moyen de la trouée de Belfort.

Le nombre total des cardinaux existants est de 45, mais il se trouve 27 vacancies. 20 cardinaux sont âgés de plus de soixante-dix ans ; le plus jeune cardinal, qui est le prince Lucien Bonaparte, a quarante-cinq ans et a reçu le chapeau à quarante ans.

Le nombre des autres hauts dignitaires de l'Eglise, y compris les évêques, les vicaires apostoliques et les prélats apostoliques, est de 975, en comptant Mgr Mermillod ; 103 postes sont vacants.

Des cardinaux actuels, 8 ont été nommés par le pape Grégoire XVI et 37 par Pie IX. Pendant le long pontificat de ce dernier, 37 cardinaux sont morts, la plupart desquels avaient été nommés par lui.

Le nombre des nonces et des internonces du Saint-Siège près les cours étrangères est de 8, savoir :

1 en Autriche, 1 en Bavière, 1 en Belgique, 1 au Brésil, 1 en France, 1 en Hollande, 1 en Portugal et 1 en Suisse. Il y a en outre 3 délégués et les ambassadeurs de l'Amérique du Sud et les légats.

Le nombre des corps diplomatiques accrédités près le Saint-Siège sont les représentants de l'Autriche, de la Bavière, de la Belgique, de la France, de Monaco, du Pérou, du Portugal et de Sardaigne.

Le titre d'Altesse Sérénissime, donné à quelques princes, indiquait qu'ils devaient être élevés, mais pas être élevés, car ils étaient élevés.

Un télégramme, que publie le Daily News nous apporte les détails qui suivent sur la destruction de San-Salvador.

« La ville de Nueva-San-Salvador, la capitale de la République de San-Salvador, a été détruite par un tremblement de terre. 200 personnes ont péri, et 12 millions de dollars environ de propriétés ont été anéantis. Il est impossible d'estimer la valeur réelle de tous les dommages. »

« Nueva-San-Salvador, comme son nom l'indique, était une cité nouvelle. La capitale primitive avait été fondée, en 1528, par Alvarado, l'un des officiers de Cortez. Le 16 avril 1854, elle fut entièrement ruinée, et ses habitants résolurent de bâtir une ville nouvelle sur un autre emplacement. La nouvelle San-Salvador devint une ville de 16,000 habitants, les du port de la Libertad. »

« Tout le territoire du district sur lequel cette malheureuse ville repose est un sol volcanique très-dangereux, malgré la beauté du pays et sa fécondité prodigieuse. Son nom originel signifie « Terre des riches. » La population de cette petite République est quatre fois plus nombreuse que celle des autres Etats de l'Amérique centrale. »

« La jeune capitale, dans un espace de vingt ans, a supporté une révolution politique et subi un siège. L'une des choses les plus extraordinaires dans l'histoire de ces contrées équatoriales, c'est la rapidité avec laquelle le peuple se relève de ses désastres. La destruction de Nueva-San-Salvador sera probablement suivie immédiatement de sa reconstruction. On peut croire cependant que la population cherchera un site plus sûr et moins dangereux. »

On fait grand bruit en ce moment, aux Etats-Unis, de la nomination du jeune Frederick Grant, un jeune officier d'état-major du général Sheridan à ce poste.

Cette promotion est sévèrement critiquée par la presse, qui l'assimile aux usages aristocratiques des gouvernements monarchiques, ou des princes du sang, son élevés des mailles aux plus hauts honneurs militaires.

Le Sun dit que le président Grant a commis un abus très-représentable en assignant à son fils un poste qui, du grade de second lieutenant, auquel seul il avait droit, le fait sauter d'un bond à celui de lieutenant-colonel.

On n'appelle plus le jeune Frederick Grant que le Dauphin américain.

On a terminé récemment les sculptures de la façade de l'église de Saint-Georges. Cette église, commencée en 1844, est maintenant tout à fait complétée.

Le nombre total des cardinaux existants est de 45, mais il se trouve 27 vacancies. 20 cardinaux sont âgés de plus de soixante-dix ans ; le plus jeune cardinal, qui est le prince Lucien Bonaparte, a quarante-cinq ans et a reçu le chapeau à quarante ans.

Le nombre des autres hauts dignitaires de l'Eglise, y compris les évêques, les vicaires apostoliques et les prélats apostoliques, est de 975, en comptant Mgr Mermillod ; 103 postes sont vacants.

Des cardinaux actuels, 8 ont été nommés par le pape Grégoire XVI et 37 par Pie IX. Pendant le long pontificat de ce dernier, 37 cardinaux sont morts, la plupart desquels avaient été nommés par lui.

Le nombre des nonces et des internonces du Saint-Siège près les cours étrangères est de 8, savoir :

1 en Autriche, 1 en Bavière, 1 en Belgique, 1 au Brésil, 1 en France, 1 en Hollande, 1 en Portugal et 1 en Suisse. Il y a en outre 3 délégués et les ambassadeurs de l'Amérique du Sud et les légats.

Le nombre des corps diplomatiques accrédités près le Saint-Siège sont les représentants de l'Autriche, de la Bavière, de la Belgique, de la France, de Monaco, du Pérou, du Portugal et de Sardaigne.

Le titre d'Altesse Sérénissime, donné à quelques princes, indiquait qu'ils devaient être élevés, mais pas être élevés, car ils étaient élevés.

Le titre d'Altesse Sérénissime, donné à quelques princes, indiquait qu'ils devaient être élevés, mais pas être élevés, car ils étaient élevés.

CHRONIQUE

ELECTIONS DE DEUX DEPUTES A L'ASSEMBLEE NATIONALE

Arrêté de convocation

Le préfet du département du Rhône, en vertu de la loi du 13 avril 1873, portant convocation des électeurs du département du Rhône, pour le dimanche 11 mai prochain, à l'effet d'élire deux députés, en remplacement de M. Morel, décédé, et de M. de La...

Art. 1er.

Les électeurs du département du Rhône sont convoqués dans leurs communes respectives pour le dimanche 11 mai prochain, à l'effet de pourvoir à l'élection de deux députés à l'Assemblée nationale...

Art. 2.

Le scrutin aura lieu à la commune par scrutin de liste. Cependant, en vue de faciliter les opérations électorales dans les communes peuplées et dans lesquelles les conditions topographiques nécessitent de trop grands déplacements, un arrêté spécial pourra être pris...

Art. 3.

Dans chaque collège ou section, les opérations électorales auront lieu sous la direction d'un bureau, composé d'un président, de quatre assesseurs ou scrutateurs, et d'un secrétaire choisi par eux parmi les électeurs de la commune, et qui seront désignés par le préfet...

Art. 4.

Le scrutin de tous les collèges ne durera qu'un jour, le dimanche 11 mai, à six heures du matin, et clos à dix heures du soir. Le dépouillement aura lieu immédiatement après.

Art. 5.

Tous membres du bureau au moins devront être présents pendant tout le cours des opérations électorales.

Art. 6.

Le bureau prononcera provisoirement sur les réclamations qui s'élèveront touchant les opérations électorales ou de la section.

Art. 7.

Les élections seront faites par les électeurs âgés de vingt ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques, habitant la commune depuis six mois au moins, et inscrits sur les listes qui ont été dressées le 31 mars dernier.

Art. 8.

Pendant toute la durée des opérations électorales, une copie officielle de la liste des électeurs, contenant les noms, domicile et qualifications, sera déposée sur la table autour de laquelle siégera le bureau.

Art. 9.

Les élections auront lieu au scrutin secret. Les bulletins seront déposés successivement par ordre alphabétique des communes.

Art. 10.

Après le scrutin, l'électeur remettra au président du bureau le bulletin qu'il aura rempli, et déposera dans la boîte du scrutin le bulletin qu'il aura rempli, et déposera dans la boîte du scrutin le bulletin qu'il aura rempli...

Art. 11.

Le scrutin sera clos à six heures du matin, et le dépouillement aura lieu immédiatement après. Le scrutin sera clos à six heures du matin, et le dépouillement aura lieu immédiatement après.

Art. 12.

Après le scrutin, l'électeur remettra au président du bureau le bulletin qu'il aura rempli, et déposera dans la boîte du scrutin le bulletin qu'il aura rempli...

Art. 13.

Après le scrutin, l'électeur remettra au président du bureau le bulletin qu'il aura rempli, et déposera dans la boîte du scrutin le bulletin qu'il aura rempli...

Art. 14.

Après le scrutin, l'électeur remettra au président du bureau le bulletin qu'il aura rempli, et déposera dans la boîte du scrutin le bulletin qu'il aura rempli...

Art. 15.

Après le scrutin, l'électeur remettra au président du bureau le bulletin qu'il aura rempli, et déposera dans la boîte du scrutin le bulletin qu'il aura rempli...

Art. 16. Les bulletins blancs, ceux ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se seraient fait connaître, n'entreront point en compte dans le résultat du dépouillement, mais ils seront annexés au procès-verbal.

Art. 17. Immédiatement après le dépouillement, le résultat du scrutin sera rendu public, et les bulletins blancs et ceux qui, conformément aux articles 6 et 16 ci-dessus, devront être annexés au procès-verbal, seront brûlés en présence des électeurs.

Art. 18. Pour les collèges divisés en plusieurs sections, le dépouillement du scrutin se fera dans chaque section. Le résultat sera immédiatement arrêté et signé par le bureau, il sera ensuite porté par le président au bureau de la première section qui, en présence des présidents des autres sections, opérera le recensement général des votes et en proclamera le résultat.

Art. 19. Les procès-verbaux des opérations électorales de chaque assemblée seront rédigés en double expédition dont l'une accompagnée des bulletins et pièces annexés, sera transmise immédiatement, et au plus tard, dans les vingt-quatre heures, à la sous-préfecture de Villefranche, par les communes de cet arrondissement, et directement à la préfecture pour les communes de l'arrondissement de Lyon.

Art. 20. Le présent arrêté sera publié et affiché dans toutes les communes du département du Rhône; il sera, en outre, inséré au recueil des actes administratifs. Fait à Lyon, le 16 avril 1873.

Pour le préfet du Rhône: Le secrétaire général, BRUNEL.

La France républicaine reproche, dans son numéro d'hier, au Journal de Lyon, de chercher son mot d'ordre à Paris... reproche extrêmement gratuit. Mais, dans ce même numéro, cette même France républicaine écrit, à propos des élections lyonnaises, les lignes que voici:

« La démocratie des deux grandes villes (Paris et Lyon) unies dans un étroit sentiment de solidarité ne se laissera circonvenir ni par les habiles ni par les naïfs; elle a le sentiment très-exact de ses droits et de ses devoirs, rien ne saurait modifier ses résolutions. Paris donnera quand même ses suffrages à M. Barodet; Lyon, nous n'en doutons pas, portera ses votes sur le candidat que les comités électoraux parisiens lui désigneront. »

Merci! C'était jusqu'à présent le comité central de Lyon qui voulait bien désigner nos candidats. Aujourd'hui nous faisons mieux, et c'est un comité parisien qui daignera se charger de ce soin.

Il y a progrès en tout, comme l'on voit. Prochainement Perpignan désignera les candidats qui devront être élus à Calais et Nantua ceux de Cherbourg. Ce sera la « solidarité radicale. » Quant à nous, sauf erreur, nous croyons que les Lyonnais sont assez grands garçons pour pouvoir se passer des Parisiens, quand il s'agit d'une élection lyonnaise.

La « solidarité » entre Paris et Lyon se traduit d'ailleurs déjà par des manifestations de comités. Voici la belle pièce d'éloquence que le comité fédéral républicain d'action électorale de la Seine « (ouf!) » a adressée aux comités électoraux de Lyon:

Paris, le 15 avril 1873, Aux comités électoraux de la ville de Lyon.

Le comité fédéral républicain d'action électorale de la Seine, Salut fraternel, Citoyens,

Le comité fédéral a reçu communication de la circulaire du citoyen Barodet, ex-maire de votre ville. Elle est ce que doit être toute profession de foi républicaine; ferme, claire, modeste. Nous en remercions notre candidat du fond du cœur; c'est bien.

L'équivoque, menacée, en présence de la limpidité du programme parisien, espère triompher à bref délai des électeurs du Rhône mis, de la sorte, en mesure de protester sur le nom de notre candidat.

Citoyens: pas plus que nous vous ne préférez à cette manœuvre: Paris nommera Barodet, parce qu'il est solide de Lyon dans la question municipale et, en retour, Lyon enverra deux conseillers municipaux parisiens escorter l'ex-maire de Lyon à la Chambre de Versailles.

Si vous croyez comme nous qu'il y ait nécessité pour le parti républicain, à se présenter compact au face des factieux royalistes, qui menacent ouvertement le gouvernement de la République, vous prendrez prochainement une décision dans ce sens. Nous ne prétendons pas diriger votre mouvement électoral, mais seulement vous communiquer nos vues.

L'essentiel est que vous nous aidiez, par une déclaration catégorique et prompte, à prévenir les manœuvres projetées contre votre, contre notre candidat.

Qu'une communication nous parvienne rapidement, que fixe les électeurs par une compréhension aux timides que si Paris a tendu la main à Lyon, ce n'est pas en vain, et que les deux villes-sœurs se tiennent debout de chaque côté du drapeau municipal, prêtes à le défendre ensemble jusqu'au bout sur le terrain de la légalité.

Chaque heure qui s'écoule profite aux intrigues royalistes: hâtez-vous donc, citoyens, de nous communiquer vos résolutions, et recevez la cordiale et civique accolade de vos frères Parisiens.

La commission d'initiative.

Sera-ce cette « commission d'initiative du comité fédéral républicain d'action électorale de la Seine » (tout y est, sauf erreur?) qui daignera s'occuper activement de nos élections? et pourrait-on savoir comment s'appliquent - le citoyen président et les citoyens membres de cette commission d'initiative du comité fédéral républicain d'action électorale de la Seine? (Allons! cela s'est bien passé, et l'on n'a rien perdu en route!)

L'absence de tout conseil municipal dans notre ville constitue à créer des difficultés sérieuses à la préfecture pour toutes les affaires d'utilité publique, qui avaient besoin d'être résolues de suite.

M. Brunel espérait que le conseil de préfecture pourrait lui tenir lieu provisoirement, et pour les affaires d'administration simple, de conseil municipal.

Mais par une lettre, arrivée ce matin à Lyon, M. le ministre n'a reconnu pas à M. Brunel le droit de convoquer à cet effet ses conseillers, la loi exigeant que ce soit un corps élu qui s'occupe de toutes les affaires municipales.

Prévenus par plusieurs électeurs que des personnes qui ont intérêt à compromettre notre cité et à donner une apparence de justification aux mensonges répandus contre la tranquillité et la sagesse de notre population, entendait pousser à la manifestation de certains sentiments pendant les séances du conseil général.

Nous croyons devoir rappeler ici que toute manifestation est interdite au public dans la salle du conseil.

Nos concitoyens ne se préteront pas à une manœuvre qui pourrait occasionner la suppression de la publicité des séances du conseil général. Nous désirons que tous les honnêtes et sincères républicains nous prêtent, par leur attitude calme, un concours dévoué pour maintenir l'ordre et protéger ainsi une de nos dernières libertés locales.

GRAND-THEATRE. — Hier soir, grand et beau succès de Devoyod dans l'Africaine.

Vous ceux qui ont entendu l'éminent artiste, savent assez quel effet il produit dans le rôle farouche et sombre de Nélusko, qui lui a servi de début à l'Opéra, et l'a placé, au premier rang des artistes d'élite, tout à côté de Faure.

Les bravos et les rappels n'ont pas manqué au brillant chanteur, principalement dans sa cavatine: « Fille des rois, et dans son grand air du 4^e acte.

Le reste de l'interprétation ne s'est pas élevé au-dessus du médiocre, comme à l'ordinaire.

M^{lle} Peretti avait une belle peur dans l'acte qu'elle abordait pour la première fois.

Elle a besoin de travailler, et de beaucoup travailler: inutile de le lui dire.

Une dépêche Havas d'hier matin nous annonçait que M. Barodet était arrivé à Paris depuis le 15 avril.

Or, M. Barodet était, le 16 avril dans la matinée, chez Lumière, le photographe, et n'avait pas encore quitté Lyon mercredi soir.

Nous nous sommes laissés dire même, par des personnes bien informées, que notre ex-maire va quitter Lyon, non pour aller à Paris, mais pour passer quelques jours à la campagne.

Comment concilier nos informations avec celles de l'agence Havas? Mystère!...

Le journal le Temps publie depuis quelques jours des correspondances de Lyon.

Nous détachons de l'une d'elles les lignes suivantes relatives à la candidature Barodet à Paris, et qui nous semblent indiquer la signification exacte que cette élection peut avoir:

M. Barodet, que les radicaux parisiens portent à la députation, a été un des héros du principe de la fédération des villes; il s'est amendé depuis lors; l'ivresse s'est dissipée, les flots débordés sont rentrés dans leur lit; mais il n'a resté pas moins vrai que lui et les siens, dans leur première incarnation, ont battu la campagne sous ce drapeau de fédéralisme communal.

Et, cela soit dit en passant, m'est avis que Paris a mieux à faire en 1873 qu'à mettre sur le pavés les hommes qui donnèrent en 1871 une pareille preuve de leur incapacité politique. On dit que les Arabes d'Algérie, en écoutant les récits de nos désastres et de notre guerre civile, traitèrent de *maudit*, de fous, les Français leurs maîtres. Or, il n'est pas une cité en France qui, à un plus haut degré, ait été atteinte, après Paris, de cette folie, que notre cité de Lyon.

Le bon sens n'existant plus c'était à qui enchevêtrait sur la folie du voisin. Et les maîtres-fous, dans cette période d'aliénation mentale, c'étaient nos conseillers municipaux, et le citoyen Barodet en tête. S'il vous convient, ô Parisiens mes amis, de nommer Barodet, je m'indigne devant votre grand d'homme. Vous allez prendre le mot au pied sur un nom, comme nos radicaux ont pris les mors aux dents sur votre mot de Commune. Barodet représente le principe des franchises municipales; *voilà* pour Barodet! Le cheval de Calicula représentait peut-être pour cet empereur le principe consulaire. On va lui avec ces représentations de principes, et je ne vois pas pourquoi, si nous allons de ce train, l'archi-voient Gagne ne représenterait pas un beau matin l'archi-principe de l'archi-bon sens, et tous les autres principes par-dessus le marché.

Le gouvernement ne trouvera pas aisément un remplaçant pour M. Cantonnnet, préfet de Lyon, nous l'avons dit, et Paris Journal est de notre avis.

A ce sujet il raconte un mot de M. Thiers: M. X., qui est député à l'Assemblée nationale et qui est un des vieux amis de M. Thiers, lui amène l'autre jour son neveu en le lui recommandant chèrement.

— Il désire entrer dans l'administration, dit M. X. au président de la République, et j'ai compté sur vous pour le caser.

— Voulez-vous que je le nomme préfet de Lyon en remplacement de M. Cantonnnet? fit en souriant le président.

— L'oncle et le neveu courent encore. M. Cantonnnet aura mis le gouvernement dans une jolie situation.

Voici un souvenir rétrospectif qui ne manque pas d'intérêt pour les Lyonnais à l'heure présente, et qui pourrait aussi leur servir de leçon pour l'avenir.

tribué, en maintes circonstances, à relever le moral d'un grand nombre de soldats.

La marche des vers à soie est satisfaisante dans les arrondissements de Nîmes et d'Uzès. Les vers commencent à entrer dans leur première mue. Les agriculteurs étaient fort inquiets ces jours derniers, parce que la température trop froide empêchait le développement de la feuille, pour laquelle, en outre, une gelée était à craindre. La chaleur qui s'est manifestée depuis avant-hier est faite pour activer la végétation et fondre la neige qui couvre les hautes Cévennes.

Dans les parties élevées du département, les vers ne font que de naître.

GRAND-THEATRE. — Hier soir, grand et beau succès de Devoyod dans l'Africaine.

Tous ceux qui ont entendu l'éminent artiste, savent assez quel effet il produit dans le rôle farouche et sombre de Nélusko, qui lui a servi de début à l'Opéra, et l'a placé, au premier rang des artistes d'élite, tout à côté de Faure.

Les bravos et les rappels n'ont pas manqué au brillant chanteur, principalement dans sa cavatine: « Fille des rois, et dans son grand air du 4^e acte.

Le reste de l'interprétation ne s'est pas élevé au-dessus du médiocre, comme à l'ordinaire.

M^{lle} Peretti avait une belle peur dans l'acte qu'elle abordait pour la première fois.

Elle a besoin de travailler, et de beaucoup travailler: inutile de le lui dire.

Une dépêche Havas d'hier matin nous annonçait que M. Barodet était arrivé à Paris depuis le 15 avril.

Or, M. Barodet était, le 16 avril dans la matinée, chez Lumière, le photographe, et n'avait pas encore quitté Lyon mercredi soir.

Nous nous sommes laissés dire même, par des personnes bien informées, que notre ex-maire va quitter Lyon, non pour aller à Paris, mais pour passer quelques jours à la campagne.

Comment concilier nos informations avec celles de l'agence Havas? Mystère!...

Le journal le Temps publie depuis quelques jours des correspondances de Lyon.

Nous détachons de l'une d'elles les lignes suivantes relatives à la candidature Barodet à Paris, et qui nous semblent indiquer la signification exacte que cette élection peut avoir:

M. Barodet, que les radicaux parisiens portent à la députation, a été un des héros du principe de la fédération des villes; il s'est amendé depuis lors; l'ivresse s'est dissipée, les flots débordés sont rentrés dans leur lit; mais il n'a resté pas moins vrai que lui et les siens, dans leur première incarnation, ont battu la campagne sous ce drapeau de fédéralisme communal.

Et, cela soit dit en passant, m'est avis que Paris a mieux à faire en 1873 qu'à mettre sur le pavés les hommes qui donnèrent en 1871 une pareille preuve de leur incapacité politique. On dit que les Arabes d'Algérie, en écoutant les récits de nos désastres et de notre guerre civile, traitèrent de *maudit*, de fous, les Français leurs maîtres. Or, il n'est pas une cité en France qui, à un plus haut degré, ait été atteinte, après Paris, de cette folie, que notre cité de Lyon.

Le bon sens n'existant plus c'était à qui enchevêtrait sur la folie du voisin. Et les maîtres-fous, dans cette période d'aliénation mentale, c'étaient nos conseillers municipaux, et le citoyen Barodet en tête. S'il vous convient, ô Parisiens mes amis, de nommer Barodet, je m'indigne devant votre grand d'homme. Vous allez prendre le mot au pied sur un nom, comme nos radicaux ont pris les mors aux dents sur votre mot de Commune. Barodet représente le principe des franchises municipales; *voilà* pour Barodet! Le cheval de Calicula représentait peut-être pour cet empereur le principe consulaire. On va lui avec ces représentations de principes, et je ne vois pas pourquoi, si nous allons de ce train, l'archi-voient Gagne ne représenterait pas un beau matin l'archi-principe de l'archi-bon sens, et tous les autres principes par-dessus le marché.

Le gouvernement ne trouvera pas aisément un remplaçant pour M. Cantonnnet, préfet de Lyon, nous l'avons dit, et Paris Journal est de notre avis.

A ce sujet il raconte un mot de M. Thiers: M. X., qui est député à l'Assemblée nationale et qui est un des vieux amis de M. Thiers, lui amène l'autre jour son neveu en le lui recommandant chèrement.

— Il désire entrer dans l'administration, dit M. X. au président de la République, et j'ai compté sur vous pour le caser.

— Voulez-vous que je le nomme préfet de Lyon en remplacement de M. Cantonnnet? fit en souriant le président.

— L'oncle et le neveu courent encore. M. Cantonnnet aura mis le gouvernement dans une jolie situation.

Voici un souvenir rétrospectif qui ne manque pas d'intérêt pour les Lyonnais à l'heure présente, et qui pourrait aussi leur servir de leçon pour l'avenir.

un refroidissement de température qui heureusement n'a pas été assez intense pour maltraiter les arbres fruitiers, les mûriers et les vignes.

AVIS. — La rentrée du cours de comptabilité à l'usage des dames et demoiselles aura lieu le lundi 21 avril courant.

Les cours continueront régulièrement les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine, dans les salles de l'Institution, rue de Lyon, 17.

Directrice: M^{lle} Luquin. Professeurs: M^{lle} Coste, Grivet, M^{lle} Essertail.

On sait que malgré la grande faveur dont jouissent les charbonnages, plusieurs concessions houillères du rayon lyonnais restent en chômage. Cependant on fait quelques efforts, en ce moment, pour mettre en œuvre les mines qui sont en état de produire des résultats rémunérateurs. C'est ainsi que la Société anonyme des charbonnages du Sud-Est s'est récemment constituée dans le but de donner à l'exploitation des mines de Bully et de Fragny, situées près de Roanne, tous les développements que cette exploitation comporte.

La concession de Bully et de Fragny, réputée une des plus importantes du département de la Loire, est connue depuis de longues années aussi bien par l'excellente qualité de ses produits que par l'abondance de ses gisements. Cela fut de notoriété publique.

L'administration nouvelle a conçu le projet de mettre sa production sur le pied de 70,000 tonnes de charbon par an. En outre, elle a le dessein d'établir, sur le chemin de halage de la Loire, un chemin de fer à petite section, de Bully à Roanne, c'est-à-dire sur une longueur de 17 kilomètres. Les communications faciles que doit procurer l'établissement de cette voie, diminueront, dans une proportion considérable, les frais de transport des charbons.

Voilà une entreprise qui lui faudra compter désormais au nombre de celles qui activeront le travail et augmentent le bien-être dans le rayon lyonnais.

Voici la deuxième liste de la souscription nationale pour la revendication de la machine à coudre comme invention française:

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes MM. Duvyrgier, Boulenger, Bouillet, Maircollas, Boulogner, Leclerc, M. Meyssin, E. Méral, Berthelin, Venet, Bourgeois, Comberousse, Bouvoit, P. Ravier, M^{lle} Berthier, MM. Pillot, Teissier, A. Bochut, J. Bochut, M^{lle} Mary, MM. Vannoy, Pichon, Bland, H. Louis, S. Reiff, L. Robert, Bayet, Dumont, Cornillon, Grassard, Guillemier, Blanchard, Sattin, Chamecine, E. Thimonnier.

Total... 427 Montant de la première liste... 1.771 Total à ce jour... 1.898

On a saisi de plus chez la fille B. une juquette, des bas de coton neufs et des mouchoirs de poche.

La galanterie n'est pas la qualité dominante des voleurs.

C'est ce qu'a pu voir M^{lle} M... qui hier soir en sortant du théâtre a été dépouillée de la façon la plus radicale.

La poche de sa robe a été coupée, et six cents francs contenus dans son porte-monnaie ont passé dans d'autres mains.

La justice informe.

Un triste accident est arrivé hier à une heure sur le quai de la Charité dans une maison dont on répare en sous-œuvre les croisées des étages supérieurs.

Le plancher du quatrième étage s'est affaissé et a écrasé un habitant du troisième qui était malade et alité.

Immédiatement dégagé, le malheureux a expiré au bout d'un instant.

Cours de Législation usuelle. — Réouverture le samedi dix-neuf avril, à sept heures et demie du soir, au Palais-des-Arts, salle des cours, au premier étage. — Professeur M. Bernard.

Programme de la IV^e leçon: Des divers organes de la puissance publique. — Attributions des pouvoirs publics. — Principe de la séparation des pouvoirs. — Énumération des pouvoirs publics, leur rôle, leurs attributions et principes essentiels de leur organisation.

Formes dans lesquelles agissent les organes de la puissance publique.

On assure que le journal l'Assemblée nationale renonce à continuer sa publication.

On assure que le rendement des impôts indirects et de la douane, pour le premier trimestre de 1873, dépasse les prévisions budgétaires.

Une dépêche carliste annonce que Dorregaray a capturé, après un rude assaut, la ville d'Onate.

M. Thiers a reçu aujourd'hui MM. Cuivillier-Fleury, Doucet, Legouvé, qui lui ont présenté le nouvel académicien, le duc d'Anmale.

M. Cantonnnet, qui n'a pas encore paru à l'Elysée, n'est pas venu expliquer sa démission.

Le Soir dit que M. Thiers en est très-mécontent.

Le général Bourbaki a donné à M. Thiers les meilleurs renseignements sur Lyon.

Le gouvernement a déclaré au général Bourbaki qu'il devait considérer M. Brunel comme investi des pouvoirs de préfet provisoire.

Une lettre de M. Larrieu, député de la Gironde, considère la candidature de M. Barodet à Paris comme la plus grosse faute que le parti républicain puisse commettre.

Le Soir dément que la circulaire du comité Carnot, en faveur de M. de Rémusat, ait été communiquée préalablement à M. Thiers.

Le bruit de la retraite de MM. de Goulard et de Cissé est démenti.

Bourse, plus bas, 55.82, 90.92. Clôture meilleure.

Paris, 18 avril. Trois adjoints de Strasbourg ont été révoqués hier pour refus de retirer leur signature de protestation contre la révocation du maire.

On croit que M. Cantonnnet, qui n'a pas encore paru à l'Elysée ni vu le ministre, est allé dans le Bourbonnais, son pays natal.

Bilan de la Banque. Augmentation: Encaisse, 1 million. Circulation, 5 3/4 millions.

Diminution: Portefeuille, 27 3/4 millions. Avances sur lingots, 1/3 million. Trésor, 5 millions. Comptes particuliers, 22 1/2 millions.

Vienne, 17 avril. Le dividende des chemins lombards, pour l'année 1872, est de 20 francs.

Rome, 17 avril. Aucune amélioration n'est signalée aujourd'hui dans l'état du pape.

La Fanfulla annonce qu'un courrier est parti hier, portant aux évêques d'Allemagne des instructions en cas de mort du pape.

L'Observateur romain annonce que le pape a reçu aujourd'hui, en audience particulière, M. de Corcelles et le général du Temple, député à l'Assemblée de Versailles.

Paris, 18 mars. Une lettre du colonel Langlois à la République française soutient la candidature de M. de Rémusat; il dit qu'il appuie l'élection de M. de Rémusat parce que M. Thiers aura plus de puissance à entraîner les irrésolus du centre à voter pour M. de Rémusat.

Il est assuré en pratique de l'intégrité du suffrage universel.

M. Langlois cite les conséquences fâcheuses des votes de Paris en 1850, dans lesquels les partis démocratiques étaient menés par les extrêmes; il ajoute qu'il faut plutôt suivre la politique de la raison que la politique du sentiment; il termine en disant: « Je me défierai toujours de la première inspiration; lorsque je croirai mes amis politiques engagés dans une voie dangereuse, je n'hésiterai jamais à me jeter en travers, dussé-je être brisé par les violences du courant. »

Le poète Albert Glatigny, M^{lle} de Rochefort-Lucay et le baron Liebig sont morts hier.

Depeches du Soir.

18 Avril — 8 heures du soir. Paris, 18 mars.

Une lettre du colonel Langlois à la République française soutient la candidature de M. de Rémusat; il dit qu'il appuie l'élection de M. de Rémusat parce que M. Thiers aura plus de puissance à entraîner les irrésolus du centre à voter pour M. de Rémusat.

Il est assuré en pratique de l'intégrité du suffrage universel.

M. Langlois cite les conséquences fâcheuses des votes de Paris en 1850, dans lesquels les partis démocratiques étaient menés par les extrêmes; il ajoute qu'il faut plutôt suivre la politique de la raison que la politique du sentiment; il termine en disant: « Je me défierai toujours de la première inspiration; lorsque je croirai mes amis politiques engagés dans une voie dangereuse, je n'hésiterai jamais à me jeter en travers, dussé-je être brisé par les violences du courant. »

Le poète Albert Glatigny, M^{lle} de Rochefort-Lucay et le baron Liebig sont morts hier.

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DU RHÔNE

Le conseil d'administration de la Société d'enseignement professionnel du Rhône a décidé la prolongation des cours suivants:

6 Cours d'Hommes. Rue de la Bourne, au lycée. Langue anglaise (1^{re} année), langue anglaise (2^e année); professeur, M. Ch.-St. Merritt. Langue allemande (1^{re} année), langue allemande (2^e année); professeur, M. Marc-Lévy.

Rue des Marronniers, 7. Dessin d'ornement

Grammaire et calcul; professeur, Mme Chaintreuil. Les élèves nouveaux qui désireraient suivre ces cours...

BOURSE DE PARIS DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE DU 18 AVRIL

Table with columns: AU COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows include 3 0/0, 4 1/2, 5 0/0, etc.

TERME (DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE) Paris, le 18 Avril 1873.

Table with columns: PRÉCÉD. CLOTURE, VALEURS. Rows include 55 90, 91 05, 89 75, etc.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, etc. Rows include 21 Org., 20 Tr., 22 Gr., etc.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, etc. Rows include 4 Org., 4 Tr., 15 Gr., etc.

AUBERNAIS, 17 avril.

Table with columns: 3 Organsins, 1 Trames, 8 Grèges, 8 Ballois pesés.

AVIGNON, 17 avril.

Table with columns: 1 Organsins, 1 Trames, 1 Grèges.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: 4 Org., 4 Tr., 15 Gr., 1 Div.

SAINT-ÉTIENNE, 17 avril 1873.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, etc. Rows include 15 Organsins, 1 Trames, etc.

Les suifs ont été fatigués et sont restés très-fermes à 101.

Stéarine de saponification disponible, 170; livrable, 172 50; de distillation disponible, 160; livrable, 164.

Marseille, 16 avril.

Blés.—Marché calme, prix mieux tenus. Ventes de la journée 6,300 hectolitres, disponibles; affaires nulles sur le livrable.

Havre, 17 avril.

Cotons.—Marché lourd. Très-ordinaire Louisiane disponible, 117 50; bon ordinaire Oumra disponible, 78 les 50 kilos.

Liverpool, 17 avril.

Cotons.—Marché calme. Prix sans changement. Importations, 8,000 balles.

New-York, 16 avril.

Cotons.—Middling upland 19 3/8 cents. Recettes de la journée 9,000 balles.

Mulhouse, 16 avril.

Prix-courant des cotons fabriqués: Du numéro 4,061 au numéro 4,070 10

BULLETIN COMMERCIAL. Paris, 17 avril.

Les blés ont éprouvé hier de la hausse, mais ils ne donnaient lieu qu'à de très-rares affaires.

On a coté les menus grains comme suit: seigles, 20 à 20 25 les 115 kilos; orges, 20 50 à 21; escourgeons, 21 50 à 22; avoines, 18 50 à 19 les 50 kilos.

Les farines ont encore monté: 8 marques, disponible et courant, 72 50; 2 prochains, 73 50; juillet, août, 74.

Farines supérieures, disponible et courant 71 75; 2 prochains, 72 25; juillet-août, 73.

Les issues sont en hausse: Gros son, 14 50 à 15; son fin, 13 à 14; son 3 cases, 14 à 14 50; racoupettes, 14; rouillages ordinaires, 17 à 18; remoulages blancs, 20 à 22; les 100 kilos.

Les grains fourragères restent fermement tenues avec un marché calme: Trèfle violet, 95 à 125; trèfle blanc, 140 à 150; luzerne de Provence, 160 à 165; de Beaune, 125 à 130; de pays, 120 à 130; minette véritable, 35 à 37; fèves, 20 à 25 les 100 kilos.

Vesces et pois gris de printemps, 24 à 26 les 120 kilos.

Sainfoins 1^{re} coupe, 15; 2^e coupe, 16 les 50 kilos.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

VENTE FORCÉE. Le mardi vingt-deux avril courant, à dix heures du matin, à Lyon, sur la place Morand, il sera vendu aux enchères publiques...

A LOUER. à Vaise, rue Roquette, 4 et 6, une maison et un vaste terrain, le tout pouvant servir à une exploitation industrielle.

A LOUER. un magasin convenant à une boucherie ou épicerie, rue Vieille-Monnaie, 8.

DIRECTEUR. ayant déjà dirigé avec succès une telle fabrique. Les appointements seront fixés, suivant preuves de capacités et la possibilité de rendre des services dans d'autres fabrications chimiques, de quatre à six mille francs.

TARNAVASSI. brocheur, rue Ferrandière, 6

A louer de suite pour Magasin et Appartement 6 PIÈCES et DÉPENDANCES au 1^{er}, rue Romarin. S'adresser à M. Targe, 28, rue de Lyon.

GUÉRISON RADICALE et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les CAPSULES QUET. Traitement facile à suivre en secret, même en voyage.

UNE DAME veuve, âgée, grand appartement désirent trouver un ou deux pensionnaires. S'adresser au bureau du journal.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX

Liste des Obligations 5 0/0 SORTIES AU TIRAGE DU 16 AVRIL 1873

Table with columns: Du numéro, au numéro, 4,061, 4,070, 10, 6,761, 6,770, 10, etc.

Le remboursement de ces obligations désignées par le sort s'effectuera à raison de 500 francs chacune, à partir du premier mai prochain, à Paris, rue St-Arnaud, 8, et à Lyon, chez MM. GALLIÈRE et Cie, 13, rue de Lyon.

Le Directeur, G. MARCHANT.

CHAUSSURES A L'OGRE

Maison connue pour vendre le meilleur marché de tout Lyon rue de l'Hôtel-de-Ville, 71 (angle du passage de l'Argue)

SEULE MAISON qui fait réellement fabriquer toutes ses chaussures et qui peut par conséquent en garantir la solidité, tout en vendant au-dessous de ses concurrents.

POMMADE AU GOUDRON. Infaillible contre les pellicules, les rhumes, les démangeaisons de la tête, les démangeaisons de la peau.

POMMADE EPIDERMAL. ANTIPPELLICULAIRE. Arrête la chute des cheveux. Détruit les pellicules. Calme les démangeaisons.

UN ALSACIEN

une place de concierge. Adresser les offres aux initiales A. L. au bureau du journal.

ROB-SAVARES! Perfectionnée pour la toilette des dames. Maladies contagieuses. Faiblesse des organes. Pertes. Affections cutanées. Vices du sang.

Expéditions par correspondance. S'adresser à M. TOUSSAINT, all. de la République, 12, au 1^{er} étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à LYON.

LA VIE A GRAND ORCHESTRE CHARIVARI PARISIEN QUATRELLES. PARIS. — En vente chez J. HETZEL & C^{ie}, 18, rue Jacob. — PARIS. 1 vol. in-18. — PRIX: 3 fr. FRANCO, par la poste, 3 fr. 50.

BOURSE DE PARIS — Jeudi 17 Avril (de midi à 3 h. 1/2). Table with columns: RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERMES, OBLIGATIONS, etc.

BOURSE DE LYON — Vendredi 18 Avril (de 11 h. à midi 1/2). Table with columns: RENTES ET ACTIONS, A TERME, ACTIONS, OBLIGATIONS, etc.

BULLETIN FINANCIER. Lyon, 18 avril. Le marché se contente de défendre les prix auxquels les fonds sont tombés depuis que la question politique est venue primer toutes les autres.